



Elections professionnelles : la direction dans le déni !

Lundi 27 mars aura lieu une audience devant le Tribunal Judiciaire de Paris pour entendre les arguments des 5 Organisations Syndicales Représentatives contestant le périmètre des CSE que la direction veut imposer. D'un côté FO qui demande un CSE unique, de l'autre CFDT, CGT, SNJ et SUD qui réclamons des CSE au plus près des stations locales. En face, **la Direction de Radio France veut imposer un CSE France Bleu** (tiens, tiens, comme France TV pour France 3, étonnant, non ?) **et un CSE autre** (tous les services parisiens, les chaînes nationales et les salariés en région qui travaillent pour d'autres chaînes ou directions).

L'inspection du travail (DRIEETS) vient de nous faire parvenir sa vision sur le sujet : elle valide le projet de la direction !

Nous, **CFDT, CGT, SNJ et SUD, qui représentons près de 70% de salariés, contestons en justice ce projet aberrant et destructeur**. Nous avons choisi le même avocat pour défendre les intérêts des salariés de Radio France. Il démontrera l'absurdité de l'organisation ciblée alors qu'en aucun cas une chaîne seule ne peut constituer un établissement à même de justifier un CSE propre.

Ces procédures en cours suspendent de fait l'organisation des élections professionnelles et le processus qu'elles impliquent. Pour nous, toutes les négociations en lien avec les futurs CSE, leurs élections et leurs moyens devraient donc être suspendues.

Sauf que la **Direction du dialogue social a maintenu son calendrier**, a continué à convoquer les organisations syndicales et a même mis à la signature les deux premiers accords.

Evidemment, **toutes avaient refusé d'y participer. Toutes, sauf une**, la seule qui ne conteste pas le périmètre des CSE. L'UNSA s'est donc présentée à chaque réunion et – situation ubuesque – a négocié seule les termes d'un accord qui doit régir l'organisation sociale de l'entreprise.

La situation serait risible si les conséquences n'étaient pas désastreuses pour la représentation des salarié-e-s. La direction coche les cases de la concertation main dans la main avec l'UNSA.

Le 2 mars dernier, **les OS contestataires ont solennellement exigé un gel des négociations sur les élections professionnelles**. En effet comment pourrions-nous envisager le découpage électoral alors que nous ignorons complètement ce que décidera le tribunal sur le nombre de CSE ? Dans sa réponse, le Directeur du « Monologue Social » (*intitulé légèrement modifié pour les besoins de la démonstration*) a opposé une fin de non-recevoir et exhorte à « rejoindre le dialogue social qui se poursuit ». Non, Monsieur De Galzain, **il ne s'agit en aucun cas d'un dialogue social mais d'une parodie !** Le piège tendu était peu camouflé : nous faire participer à une réunion qui nous aurait fait entériner la décision que nous contestions au tribunal.

Rendez-vous donc au tribunal !